

à la Chambre plus tôt dans la journée, avant que le ministre de la Justice nous irrite comme il l'a fait avant le souper. Je le répète: nous sommes en train de faire une chose terriblement grave. Nous ne sommes pas seulement en train d'adopter une simple motion, en février 1968, nous sommes en train de modifier la constitution du Canada. Nous sommes en train de changer la façon dont fonctionne le Parlement. Certes, nous devrions apporter des changements, et nous devrions tenir compte de la situation minoritaire. Nous devrions aussi tenir compte des voies et moyens permettant de rester ici et de poursuivre les travaux du pays. Mais nous ne voulons pas appuyer une mesure qui permet au gouvernement de déformer nos paroles et de recourir à une nouvelle règle alors qu'il a perdu, en vertu d'une première règle, le droit de ramener une mesure déjà défaite par la Chambre des communes.

Je vois que mon temps de parole est à peu près expiré, monsieur l'Orateur; je devrai donc formuler en quelques minutes ce qui me reste à dire. Mes prochaines remarques ne se rattachent peut-être pas à ce que j'ai déjà dit et l'on m'accusera sans aucun doute de jouer à l'instituteur. Je vais cependant courir ce risque; d'ailleurs, je prendrai aussi une autre chance. J'espère que l'expérience du lundi soir 19 février et celle que nous avons vécue les jours qui ont suivi nous ont amenés à comprendre l'importance d'être présent à la Chambre des communes. Tout ce malheureux imbroglio dans lequel nous sommes depuis huit ou neuf jours ne se serait pas produit s'il y avait eu deux ou trois députés libéraux de plus à la Chambre le 19 février. Des gens comme le ministre de la Justice se plaignent qu'on ait perdu ces huit jours—en passant, le débat sur cette motion ne dure que depuis trois jours—mais les députés du gouvernement doivent se rappeler que tout cet imbroglio est dû au fait que tous les membres du parti ministériel n'étaient pas ici. J'irai même plus loin et je dirai que je souhaite que nous nous soyons rendu compte de l'importance d'assister aux séances de la Chambre des communes.

M. Nielsen: Mais pourquoi? Un vote ne signifie rien.

M. Knowles: Mon honorable ami dit que le Règlement ne signifie rien.

M. Nielsen: Non, un vote ne veut rien dire, alors pourquoi sommes-nous ici?

M. Knowles: Désolé d'avoir mal compris, car je sais que le député a écouté mes remarques antérieures dans lesquelles j'ai déclaré

que nous devrions avoir un Règlement qui donne un sens aux votes. D'après moi, il est clair que la crise actuelle n'aurait pas eu lieu si plus de députés prenaient leur devoir au sérieux. Si l'on me permet de faire un brin de publicité, dimanche soir le député de Medicine Hat (M. Olson), le député de Peace River (M. Baldwin) et moi-même avons eu le privilège de participer à un programme d'appels téléphoniques de Radio-Canada intitulé *Cross Country Check-up*. On nous a demandé de discuter de la procédure parlementaire dans l'espoir qu'on nous poserait des questions qui feraient ressortir notre connaissance académique de ce sujet. On ne nous a pas posé beaucoup de questions de ce genre. Presque toutes avaient trait à la crise de cette semaine. Toutefois, bien que je n'aie pas compté exactement, je suis sûr que dans trois questions sur cinq—posées par téléphone et provenant de toutes les parties du pays—on demandait pourquoi les députés ne sont pas ici.

Une voix: Ils n'étaient pas tous en Jamaïque.

M. Knowles: Je vois que mes amis conservateurs me donnent leur appui en faisant ricocheter mes remarques chez les libéraux. Mais je m'adresse à l'ensemble de la Chambre. En fait, il n'y avait que 166 députés sur 265 à la Chambre des communes lundi soir dernier. Cela n'est pas à notre honneur. J'espère qu'à la suite de cette expérience nous nous rendrons compte que notre devoir est d'être ici. Je conviens avec le député du Yukon (M. Nielsen) que nous devons modifier nos usages de façon à ce qu'il vaille la peine d'être ici. Nous pouvons accroître l'importance de notre présence à la Chambre en apportant des modifications qui permettront à tous les partis et à tous les députés de participer au débat et qui feront compter chaque vote.

Monsieur l'Orateur, je déplore la façon dont l'autre côté a dénaturé les choses. Avec le reste de mes collègues, je dis que nous devrions rejeter la motion à l'étude, car en réalité elle ouvrirait la porte au retour d'impôts auxquels nous sommes fortement opposés. Je m'y oppose aussi parce que j'estime que l'adoption de cette motion ouvre la porte à des modifications constitutionnelles, qu'en fait elle effectue des modifications constitutionnelles, qui ne seraient pas à l'avantage du Parlement. D'autre part, si l'on considère nos problèmes et qu'on regarde ce qu'on peut faire, on peut à mon avis effectuer des changements qui vont rendre encore meilleure notre procédure parlementaire. J'espère que cela ne tardera pas.